

PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL SEANCE DU 27 JANVIER 2021

Sous la présidence de **Madame Marie-Paule MORIN**, les délégués se sont réunis à 16h00 au Pôle ENR, 50 rue Pierre et Marie Curie à CERNAY, après convocation légale adressée par courriel en date du 19 janvier 2021.

| NOM - Prénom | | Présent | Absent | Absent excusé | Procuration donnée à : |
|------------------------|---|-----------|----------|---------------|------------------------|
| BOCKEL Louis | T | | | X | |
| BOHRER Alain | T | X | | | |
| BROCARD Alain | T | X | | | |
| CUNIN Thomas | T | X | | | |
| DE MATTEÏS Jean-Michel | T | X | | | |
| DUCHENE Rémi | T | | | X | |
| ERMEL Matthieu | T | | X | | |
| GOEPFERT Alain | T | | | X | |
| GUGNON Estelle | T | X | | | |
| HAAGEN Benoît | T | | | X | |
| HAMMALI Jérôme | T | | X | | |
| HEIMBURGER Michel | T | | X | | |
| LOUX Dominique | T | X | | | |
| MORIN Marie-Paule | T | X | | | |
| OSWALD Catherine | T | X | | | |
| RUFF Emmanuelle | T | X | | | |
| SCHMITT Jean-Marc | T | X | | | |
| SEYFRIED Marie-Thérèse | T | X | | | |
| SORDI Michel | T | | | X | |
| VERNIN Raphaëlle | T | X | | | |
| WALTER Bernard | T | X | | | |
| ZIEGLER Thierry | T | X | | | |
| Total | | 14 | 3 | 5 | / |

Sur **22 délégués** en exercice, les votes intervenus ont été décomptés sur :

| Point Numéro | Nombre de délégués présents | Nombre de procuration(s) | soit au total |
|--------------|-----------------------------|--------------------------|---------------|
| 2A | 14 | / | 14 |
| 2B | 14 | / | 14 |
| 2C | 14 | / | 14 |
| 3 | 14 | / | 14 |

Assistaient en outre à la séance

THUET Muriel, Directrice du SMTC

TSCHANN Michel, représentant de la presse.

Madame Marie-Paule MORIN, Présidente, ouvre la séance.

Elle remercie les membres présents à cette réunion ainsi que le représentant de la presse et la Directrice.

Elle propose d'observer une minute de silence en hommage à Monsieur Jean-Pierre BAEUMLER. Lors de son premier mandat, elle l'avait côtoyé en tant que conseillère communautaire et avait apprécié de travailler à ses côtés.

Puis elle donne connaissance des excuses qui lui sont parvenues.

Le quorum nécessaire étant réuni, le Conseil syndical peut donc valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Désignation du Secrétaire des séances

POINT N° 1 – ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 09 DECEMBRE 2020

POINT N° 2 – FINANCES

- 2A) Rapport d'orientations budgétaires 2021
- 2B) Autorisation de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021
- 2C) Versement de la subvention relative à la mise en place de conteneurs enterrés au Quartier Bel Air de Cernay

POINT N° 3 – PARTENARIAT AVEC LE PETR DU PAYS THUR DOLLER DANS LE CADRE DE LA REALISATION D'UNE ETUDE SUR LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

POINT N° 4 – DIVERS

- 4A) Communication sur les décisions prises par délégation du Conseil syndical
- 4B) Calendrier des réunions 2021-2022
- 4C) Autres points divers



Désignation du secrétaire de séance

Madame la Présidente propose de désigner à cette fonction Mme Muriel THUET, Directrice du SMTC. Le Conseil syndical fait sienne la proposition de la Présidente.

Point n° 1 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 09 DECEMBRE 2020

Madame la Présidente soumet à l'approbation du Conseil syndical le procès-verbal de la séance du 09 décembre 2020 qui a été transmis avec la note de synthèse aux délégués titulaires.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé et signé séance tenante par les délégués présents.

Point n° 2 – FINANCES

2A) Rapport d'orientations budgétaires 2021

Madame Marie-Paule MORIN, Présidente expose qu'en accord avec le Bureau en date du 13 janvier 2021, il est proposé aux délégués de débattre sur les orientations budgétaires de 2021, selon le rapport qui leur a été transmis avec la note de synthèse et tel que présenté ci-après.

PREAMBULE

L'année 2020 a été marquée par la pandémie et ses conséquences non seulement sanitaires mais également économiques. Le domaine des déchets et du recyclage en général n'a pas été épargné. La chute des cours de reprise des matières premières secondaires qui se profilait déjà en 2019 n'a fait que s'amplifier.

Les recettes de revente des déchets sont au plus bas, nulles voire négatives pour certaines matières (comme les films plastiques). Parallèlement à cette perte de recettes, se rajoute celle de la diminution de certains déchets recyclables. En effet, la COVID a eu pour impact une forte baisse de la consommation des journaux-magazines et des publicités (notamment lors du premier confinement). Et la production des ordures ménagères est repartie à la hausse ce qui a induit une augmentation des coûts de traitement.

Du fait de l'application des gestes barrières, certaines activités du syndicat ont dû être repensées, d'autres reportées ou annulées. Les ambassadeurs seniors ont été formés au démarchage téléphonique et le porte-à-porte mis de côté... Les actions de sensibilisation avec les différents partenaires (CSC Thann, Agora Cernay...) tout comme les animations ont été reportées à 2021.

Cette nouvelle année devrait voir la concrétisation du projet de construction de la déchèterie de Willer-sur-Thur. Un nouveau projet avec l'ADEME permettra de mener des actions sur la thématique des biodéchets dans l'habitat vertical, le gaspillage alimentaire et la gestion des déchets verts.

I - CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'examen du budget doit être précédé d'un débat relatif aux orientations budgétaires, dans les communes de plus de 3.500 habitants.

Selon l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015, il est obligatoire de présenter pour les exécutifs des communes de plus de 3.500 habitants, des départements, des régions et des EPCI de plus de 10.000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3.500 habitants, un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) à l'assemblée dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

Celui-ci portera sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels pris par la collectivité, la structure et la gestion de la dette et la gestion des ressources humaines (effectifs, dépenses de personnel, évolution prévisionnelle de la structure des effectifs).

L'ensemble de ces informations fera l'objet d'une publication.

La présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat (DOB) dont il sera pris acte par une délibération spécifique. Ce rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le département.

II – LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Pour 2021, voici les évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes en fonctionnement et investissement.

1. DEPENSES de fonctionnement

Les prévisions budgétaires en matière de dépenses de fonctionnement du Syndicat Mixte se rapportent :

- à la gestion du Syndicat et de ses ressources humaines :
 - salarié(e)s
 - gardiennage de la déchèterie de Willer-sur-Thur
 - remboursement des salaires du personnel en charge de la facturation et de la gestion du SMTC (auprès de la CC de Thann-Cernay et de la CC de la Vallée de la Doller & du Soultzbach)
 - frais généraux (téléphonie – internet, véhicules de service, communication...)
- aux contrats de prestations de services :
 - collecte du verre
 - collecte et tri des emballages
 - collecte des ordures ménagères et des biodéchets
 - gestion des déchèteries (Aspach-Michelbach et Willer-sur-Thur)
- au traitement des déchets, transféré au Syndicat Mixte du Secteur 4.

Les trois derniers exercices, avec une projection 2021, sont détaillés ci-après :

| Compte | CA 2018 | CA 2019 | BP 2020 | Projection 2021* |
|-------------------------------------|-------------|-------------|-------------|------------------|
| Charges de personnel (012) | 336 196 € | 353 119 € | 344 150 € | 364 000 € |
| Frais généraux (011 hors 611) | 297 821 € | 444 099 € | 419 300 € | 360 000 € |
| Collectes, tri et déchèteries (611) | 3 681 205 € | 3 958 899 € | 3 860 000 € | 3 925 000 € |
| Traitement OMR/Biodéchets (65548) | 1 110 775 € | 1 098 457 € | 1 100 000 € | 1 210 000 € |

* Estimations – à consolider pour le budget

Globalement, l'évolution des dépenses de fonctionnement est liée aux fluctuations des tonnages collectés, aux révisions des prix des marchés et de la conjoncture économique.

Les crédits à inscrire au compte 611 seront en augmentation. La baisse de la TVA de 10% à 5,5% permettra néanmoins de limiter l'impact de ces diverses hausses (dont main-d'œuvre estimée à 75 000 €). Mais les services de l'Etat et les représentants des collectivités, comme Amorce, n'ont pas encore achevé la définition des déchets et prestations pouvant bénéficier de cette baisse ; son impact réel ne sera connu qu'en cours d'année.

1.1 Déchèteries

Evolution à la hausse du coût de gestion des déchèteries car :

- des tonnages 2020 non représentatifs du fait de la fermeture pendant deux mois de ces équipements,
- une révision des prix notamment liée à l'indice de la main-d'œuvre avec une incidence estimée au minimum à 20 000 €.

Evolution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes – TGAP : l'augmentation programmée par la loi de finances 2019 se traduira par une hausse de 12 €/tonne enfouie en 2021 (cette hausse ne fait que commencer puisqu'elle est prévue à 65 €/tonne en 2025) et de 5 €/tonne incinérée ; soit une hausse globale estimée à 38 000 €.

1.2 Collectes

Le passage de la TVA de 10% à 5.5% devraient permettre d'absorber une bonne partie de la hausse des coûts de collecte liée à la révision des prix et l'indice « main d'œuvre », qui tient compte notamment des surcoûts COVID (équipements de protection supplémentaires, allongement des tournées, procédures spécifiques...).

Remarque : Les coûts de collecte avaient été revus à la baisse en 2020 grâce à la collecte bi-compartimentée. Cependant, le coût de la main d'œuvre reste élevé, le personnel varie assez peu. En effet, il nécessite la plupart du temps un équipage composé d'un chauffeur et 2 équipiers de collecte alors que les tournées avec un véhicule classique se déroulaient la plupart du temps avec 1 seul équipier.

Economiquement ce marché est également basé sur l'utilisation de véhicules fonctionnant au GNV (option retenue suite au projet d'une station de GNV sur notre territoire dans les 2 années à venir). Néanmoins si cette dernière ne devait pas voir le jour, une moins-value serait appliquée en notre faveur.

Le même constat peut être fait pour la collecte du verre : stabilisation vraisemblable du coût entre révision des prix et baisse de TVA.

1.3 Tri des emballages

La prestation de tri devrait rester stable voire légèrement diminuer, puisque la baisse de la TVA s'appliquera sur l'intégralité de cette prestation.

1.4 Traitement des OMR, des biodéchets et des déchets verts

Ces coûts de traitement, ainsi que la cotisation versée au SM4 devraient augmenter en 2021 (hausse estimée à 110 000 € sur un budget de 1 100 000 €). En effet, le SM4 subit également la hausse de la TGAP répercutée par les incinérateurs. Par ailleurs, du fait des bons résultats de ses collectivités membres, ses recettes liées au tonnage traité n'ont fait que diminuer. Il lui est donc nécessaire de revoir ses coûts, voire de repenser la structure de ces derniers.

1.5 Autres postes de dépenses

Sacs de tri et compostables : en dehors des prestations de services et du SM4, un des postes les plus importants est celui de l'acquisition des sacs de tri et compostables :

- les sacs de tri représentent un montant estimé à plus de 100 000 € TTC (quantités distribuées en hausse du fait des variations démographiques) ; ils sont repris dans le cadre des nouvelles consignes de tri et sont donc recyclés,
- les sacs compostables devraient coûter environ 75 000 € TTC (idem quantités en hausse) et pour une contenance de 8 litres adaptée aux bioseaux ventilés.

Admissions en non-valeur : depuis 2019, la Communauté de Communes de Thann-Cernay les refacture, conformément à la convention. Elles ont représenté plus de 200 000 € cette année-là (rattrapage) et plus de 100 000 € en 2020.

Actions de communication à reprendre dès que le contexte sanitaire le permettra :

- Animations par les ambassadeurs du tri : centres socio-culturels Agora de Cernay et de Thann, périscolaires, structures de l'ESS, fête des voisins au Bel Air, maisons de retraite...,
- Organisation d'évènements ou manifestations à la déchèterie, poursuite des opérations de « zone de gratuité »,
- Accompagnement des usagers sur des thématiques comme le gaspillage alimentaire, le jardinage (réseau d'éco-jardiniers avec le SM4),
- Refonte des documents de communication (calendrier du tri, mémo-tri, ...),
- Prêts de matériel et accompagnement des associations dans le cadre de leurs manifestations et accompagnement des établissements scolaires au tri et réduction des déchets,
- Démarche d'Eco-exemplarité des collectivités (actions mises en place dans les mairies et la CCTC).

Propositions d'actions à maintenir ou développer :

- Poursuite de la politique « gestions des déchets » dans l'habitat vertical : conteneurs enterrés, gestion différenciée des biodéchets, compostage collectif,
- Réflexion sur une collecte en points de regroupements dans les centres-villes,
- Continuité des actions de la « brigade » d'ambassadeurs du tri et de la prévention : communication de proximité, animations...,
- Dans le cadre de son partenariat avec Emmaüs : subvention pour les frais de traitement de leurs déchets, évolution de la BricOthèque à la déchèterie d'Aspach-Michelbach,
- Mise en place de nouvelles filières en déchèterie (polystyrène, palettes...),
- Participation à l'opération Haut-Rhin propre : prise en charge de la collecte des sacs de déchets et du déjantage des pneus,
- Réflexion sur la mise en place d'une recyclerie.

2. RECETTES de fonctionnement

Elles sont essentiellement composées des soutiens des éco-organismes, des reventes de matériaux et des contributions des collectivités :

- CITEO soutient les tonnes triées et recyclées d’emballages ménagers : pour 2021, les recettes devraient rester proches de celles des exercices précédents, soit environ 800 000 €,
- Autres soutiens : CITEO (cette fois-ci pour les journaux, revues : baisse de 45 000 € à 30 000 €) ; OCAD3E (déchets électriques et électroniques : 26 000 €),
- Revente matière (verre, plastiques, ferraille...) : environ 127 000 €. Cette estimation basse, est peut-être même trop optimiste, tant les cours des matières premières secondaires sont bas, que ce soit pour le plastique comme pour les métaux, dépendant fortement d’un cours du pétrole bas,
- Régie de recettes déchèteries : environ 13 000 €,
- La contribution des communautés de communes membres du Syndicat représente la principale source de recettes,
- L’ADEME dans le cadre de l’Appel à projets « Tri à la source des biodéchets ».

| Compte | CA 2018 | CA 2019 | BP 2020 | Projections 2021* |
|---|-------------|-------------|-------------|----------------------|
| CITEO + Eco-Mobilier + Ademe (7478) | 811 078 € | 875 027 € | 870 000 € | 837 000 € |
| Revente matière et autres soutiens (7078 + 70878) | 284 443 € | 234 068 € | 252 000 € | 166 000 € |
| Contribution des CC (74751) | 4 334 490 € | 4 237 900 € | 4 360 400 € | 4 383 392 € |

* Estimations – à consolider pour le budget

3. DEPENSES d’investissement

En 2021, les investissements devraient porter sur les 3 points suivants :

- Le renforcement du parc de conteneurs à verre (10 000 € HT),
- L’achat de bacs pour la maintenance du parc, la dotation des nouveaux arrivants et le changement de bacs de 80l vers les 60l (40 000 € HT),
- Les travaux de la nouvelle déchèterie de Willer-sur-Thur (400 000 € HT).

4. RECETTES d’investissement

Elles seront composées essentiellement des éléments suivants :

- Le FCTVA (fond de compensation de la TVA)
- Des subventions demandées auprès de l’ADEME, la Région Grand Est et tout autre organisme susceptible de soutenir nos investissements.

L’année 2019 s’est clôturée avec un excédent de fonctionnement de près de 744 905 € et d’investissement de 56 604 €. Un montant de 354 830 € a été repris pour équilibrer le budget primitif 2020 (inscrit en recettes, produits exceptionnels).

La contribution des collectivités membres a été réévaluée à 103 € par habitant (PM : celle-ci était à 106 €/hab de 2011 à 2017, soit 6 ans, de 102 €/hab en 2018 et de 100 €/hab en 2019).

L’exercice 2020 devrait se solder par un résultat négatif en fonctionnement et un excédent en investissement (construction de la déchèterie de Willer-sur-Thur).

Au vu des prévisions budgétaires 2021, une légère réévaluation de la contribution par habitant à 104 € a été actée afin de tenir compte à la fois des diverses augmentations (taxes, coûts de traitement...) et des baisses de recettes liées à la chute des coûts de revente des matières premières secondaires.

III – LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Aucun programme n'a été proposé en 2020.

Néanmoins, plusieurs projets continuent d'être à l'étude ou d'évoluer comme, la mise en place de solutions de points de regroupement (conteneurs enterrés, aériens) pour des quartiers d'habitat vertical ou centres urbains denses ou encore l'acquisition de conteneurs pour la collecte du verre.

IV - STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

En matière d'endettement, les emprunts sont les suivants :

- Travaux d'aménagement de la déchèterie d'Aspach-Michelbach (emprunt **soldé** en 2019),
- 2013 : deux emprunts pour le rachat du parc de bacs des ex. CC du Pays de Thann et de Cernay et Environs pour une durée de 6 ans, **soldés** en 2019,
- 2016 : un emprunt pour les conteneurs enterrés (Mines, Cernay) pour une durée de 5 ans,
- 2017 : un emprunt pour diverses dépenses (colonnes à verre, bioseaux, conteneurs enterrés (Pasteur et Ancien Stade, Thann) pour une durée de 6 ans,
- 2019 (pour début de remboursement 2020) : un emprunt de 10 ans (achat du terrain de Willers-sur-Thur, conteneurs enterrés du quartier Bel Air, travaux) et un emprunt de 18 ans (bureaux et stock SMTC et travaux de la nouvelle déchèterie de Willers-sur-Thur).

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2021 est de 1 100 181,92 € avec un étalement de la dette détaillé dans le tableau ci-dessous jusqu'en 2024 :

| Emprunts | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Déchèterie | 8 011 € | 8 270 € | | | | | |
| Bacs OM | 60 942 € | 14 320 € | | | | | |
| Conteneurs enterrés | 12 297 € | 12 297 € | 12 297 € | 12 297 € | | | |
| Verre, bioseaux,... | 11 210 € | 11 130 € | 11 046 € | 10 965 € | 10 884 € | | |
| Conteneurs enterrés Bel-Air, terrain Willer | | | 17 167 € | 22 477 € | 22 477 € | 22 477 € | 22 477 € |
| Achat locaux, construction Willer | | | 43 485 € | 57 341 € | 56 906 € | 56 471 € | 56 035 € |
| Capital + intérêts | 92 460 € | 46 017 € | 83 995 € | 103 080 € | 90 267 € | 78 948 € | 78 512 € |
| <i>dont intérêts</i> | <i>2 422 €</i> | <i>744 €</i> | <i>7 132 €</i> | <i>8 395 €</i> | <i>7 687 €</i> | <i>7 110 €</i> | <i>6 583 €</i> |

V - GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'effectif du Syndicat a évolué en rapport avec ses missions :

| Personnel | 2018 | 2019 | 2020 | Fin 2020 |
|--------------|-------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------|
| Titulaires | 1 ingénieur | 1 ingénieur | 1 ingénieur | 1 ingénieur |
| | 1 technicien | 1 technicien | 1 technicien | 1 technicien |
| | / | 1 adjoint technique | 2 adjoints techniques | 2 adjoints techniques |
| Contractuels | 1 technicien | 1 technicien | 1 technicien | / |
| | 1 emploi d'avenir | 1 adjoint technique | 1 adjoint technique | 1 adjoint technique |
| | 4 CUI-CAE | 4 CEC | 4 CEC | 4 CEC |

Pour 2021, les 4 ambassadeurs resteront sous contrat CEC (Contrat Emploi Compétences) avec une aide financière de l'Etat de 40 %. Le barème F (2018-2022) de CITEO contribuera à hauteur de 4 000 € par an et par ETP (soit 12 000 €).

| Les dépenses liées au personnel : | CA 2018 | CA 2019 | BP 2020 | Projections 2021* |
|---|-----------|-----------|-----------|----------------------|
| Traitement indiciaire + régime indemnitaire + NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) | 179 074 € | 195 126 € | 179 950 € | 184 550 € |
| Avantages en nature (chèques déjeuner) | 4 900 € | 6 200 € | 9 200 € | 8 900 € |

*estimations – à consolider pour le budget

La hausse des dépenses en 2019 est liée à divers changements : départ d'un agent (tuilage avec son remplaçant et prise de congés / CET), congés de maternité (remplacement de la titulaire), accident de travail d'un agent (remplacement).

En 2020, la dotation des chèques déjeuners a été réévaluée (20 chèques par mois, au lieu des 10 possibles jusque-là).

Mutualisation des moyens :

Le SMTC a signé une convention avec la Communauté de Communes de Thann-Cernay pour la mise à disposition de personnel à la fois pour la gestion de la redevance incitative et sa propre gestion courante :

- facturation de la redevance (2 x 35/52^e du cadre d'emploi des adjoints administratifs),
- gestion des ressources humaines (1 mi-temps rédacteur),
- budget et comptabilité (5/52^e adjoint administratif),
- administration générale/secrétariat des assemblées/archivage (5/52^e rédacteur),
- gestion des contentieux : 1/52^e adjoint administratif.

CONCLUSION

Malgré le contexte inédit, la collecte des déchets s'est poursuivie tout au long de l'année 2020 (ce qui n'a pas toujours été le cas dans d'autres régions françaises durant le premier confinement). Le syndicat a poursuivi ses missions de service public et, fin de l'année, ses bureaux ont été transférés dans des locaux plus spacieux et permettant d'accueillir les usagers et les salariés dans des conditions d'accessibilité, d'hygiène et de sécurité conformes à la réglementation.

Si le fonctionnement ne devrait pas connaître de profonds changements, la construction de la déchèterie de Willer-sur-Thur sera le projet phare en matière d'investissement. Ce nouvel équipement ne devrait toutefois pas être opérationnel avant 2022, la phase administrative d'enregistrement de la déchèterie au titre des installations classées étant conséquente.

Ces orientations budgétaires s'inscrivent dans la continuité des missions du syndicat, néanmoins il faut garder à l'esprit que dans les années à venir le coût de la gestion des déchets ne connaîtra pas de diminution. Si l'excédent des derniers exercices avait permis jusqu'en 2019 de maintenir, voire de baisser la contribution des collectivités, nous sommes aujourd'hui dans une tendance inverse. Cette dernière pourrait être légèrement infléchie si l'économie et donc le recyclage, retrouvent des couleurs.

À la suite de la présentation de ce rapport, **Madame la Présidente** propose de débattre.

L'assemblée n'a pas de commentaires relatifs aux orientations budgétaires. **Madame Estelle GUGNON** qualifie le rapport de clair et complet.

Monsieur Dominique LOUX souhaite connaître l'avancée de la réflexion quant au projet de recyclerie.

Monsieur Thierry ZIEGLER explique que pour l'heure, il s'agit de réaménager la BricOthèque, ce que l'achat de la parcelle connexe à la déchèterie (acté par la précédente mandature) devrait permettre. Il s'agira de doter cet espace d'un abri pour l'agent en place et de protéger l'entrée des conteneurs. Il évoque également un échange avec la communauté Emmaüs qui gère le conteneur maritime à l'entrée.

Il propose de **créer un groupe de travail** qui aura pour objectif la réalisation d'un bâtiment en dur.

Le Conseil syndical approuve, à l'unanimité, le rapport d'orientations budgétaires pour 2021.

2B) Autorisation de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021

Madame Marie-Paule MORIN, Présidente expose que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits de paiement inscrits dans une autorisation de programme ne sont pas concernés par cette autorisation.

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, dont le besoin peut intervenir avant le vote du budget primitif pour 2021 prévu le 10 mars 2021, il convient donc d'ouvrir les crédits d'investissement nécessaires.

Il est proposé de porter cette ouverture anticipée de crédit d'investissement pour 2021 à hauteur de 25 % des crédits d'investissement votés au titre de l'exercice 2020. Ces ouvertures de crédits constituent des plafonds d'engagement de la collectivité, dans l'attente du vote du budget 2021 qui précisera les montants de l'exercice budgétaire et les projets financés.

En conséquence, il est proposé d'autoriser les dépenses d'investissement du SMTC dans la limite par chapitres budgétaires précisée ci-dessous :

| Chapitres | BP + BS 2020 | Ouverture par anticipation proposée pour 2021 |
|------------------------------------|----------------|---|
| 20 – Immobilisations incorporelles | 73 000,00 € | 18 250,00 € |
| 21 – Immobilisations corporelles | 530 000,00 € | 132 500,00 € |
| 23 – Immobilisations en cours | 483 300,00 € | 120 825,00 € |
| Total | 1 086 300,00 € | 271 575,00 € |

DECISION

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L1612-1,

Vu la délibération du Conseil syndical du 11 décembre 2019 relative à l'adoption du budget primitif 2020,

Vu la délibération du Conseil syndical du 21 octobre 2020 relative à l'adoption du budget supplémentaire 2020,

Considérant la date de vote du budget primitif 2021 prévue le 10 mars 2021,

Considérant la nécessité d'engager des dépenses d'investissement pour la gestion des affaires courantes avant le vote du budget primitif 2021,

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- autorise la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du Budget Primitif 2021, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2020.

2C) Versement de la subvention relative à la mise en place de conteneurs enterrés au Quartier Bel air de Cernay

Madame Marie-Paule MORIN, Présidente expose que par délibération du 20 mars 2019, le Conseil syndical avait approuvé la signature d'une convention de mise en place des conteneurs enterrés au quartier Bel Air de Cernay, en partenariat avec la Ville de Cernay et DOMIAL.

Il était entendu que la Ville de Cernay et le SMTC verseraient une subvention dont le montant maximal serait de 70 515 €. Aussi, il revient à DOMIAL (bailleur) de présenter un bilan de l'opération accompagné d'une facture, afin de prétendre à ce versement.

Le matériel étant installé et en fonctionnement, DOMIAL a produit les éléments indiqués ci-dessus. Le montant final de la subvention que devront lui verser la Ville de Cernay et le SMTC est de 56 105,34 €.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- autorise la Présidente à procéder au versement de la subvention de 56 105,34 € correspondant à la part du SMTC pour la mise en place des conteneurs enterrés au quartier Bel Air de Cernay.

Madame Raphaëlle VERNIN demande quel est le montant final de l'opération.

Madame Catherine OSWALD répond qu'il est d'environ 300 000 €, les trois partenaires s'acquittant de 56 105 € chacun, le reste correspondant à l'exonération de la taxe foncière dont bénéficie Domial.

**Point n° 3 – PARTENARIAT AVEC LE PETR DU PAYS
THUR DOLLER DANS LE CADRE DE LA REALISATION
D'UNE ETUDE SUR LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE**

Madame Marie-Paule MORIN, Présidente expose que le PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) du Pays Thur Doller a été retenu dans le cadre d'un appel à projet de la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) portant sur l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Dans le cadre de ce PAT, le PETR du Pays Thur Doller souhaite lancer une étude approfondie sur le gaspillage alimentaire sur les 46 communes de son périmètre (dont les 18 du SMTC). Cette dernière sera réalisée avec l'Institut Eco-Conseil de Strasbourg pour un montant total de 6.000 € par une équipe pluridisciplinaire de 4 stagiaires (minimum Bac +3) qui seront présents 21 jours sur notre territoire.

Le PETR du Pays Thur Doller propose de réaliser cette étude avec les partenaires territoriaux concernés par cette thématique : SM4, Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, SICTOM d'Etueffont, SMTC.

La clé de répartition du montant étant la population, cela représente pour le SMTC une participation financière de 1 247 €.

Le SMTC est partie prenante dans l'élaboration du cahier des charges dont les objectifs seront de :

- recueillir les données relatives au gaspillage alimentaire des établissements desservis par la collecte du SMTC par catégories (restauration collective publique et privée) afin de déterminer qui sont les plus gros producteurs ;
- déterminer la provenance du gaspillage ;
- établir un protocole pour évaluer le gaspillage, pouvant être mis en place (en autonomie ?) au sein des établissements désirant travailler sur le sujet ;
- être force de propositions de solutions pour réduire le gaspillage alimentaire dans les établissements ou de valoriser les déchets produits : en amont (réduction à la source), en aval avec les filières d'éliminations possibles.

A l'issue de cette étude, le SMTC sera destinataire du rendu final.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- autorise la Présidente à signer une convention de partenariat avec le PETR du Pays Thur Doller pour l'étude sur le gaspillage alimentaire et tout document y afférent ;
- prend acte que la participation financière du SMTC sera d'un montant maximum de 1 247 €.

Madame Catherine OSWALD demande si la participation du SMTC est susceptible d'évoluer.

Monsieur Alain BOHRER répond qu'il s'agit d'un maximum qui ne sera pas appelé à être modifié.

Monsieur Dominique LOUX s'interroge sur le périmètre de l'étude et notamment des producteurs non collectés par le service public.

Monsieur Alain BOHRER précise qu'il s'agit d'une étude territoriale orientée pour le « public ». A voir si, à terme, d'autres producteurs pourront y être intégrés.

| |
|----------------------------|
| Point n° 4 – DIVERS |
|----------------------------|

4A) Communication sur les décisions prises par délégation du Conseil syndical

Madame Marie-Paule MORIN rend compte des décisions prises par délégations accordées par le Conseil syndical du 09 septembre 2020 et depuis la dernière séance du 9 décembre 2020.

| Décision de la Présidente | | |
|---------------------------|------------------|--|
| N° | Date | Objet |
| P07/20 | 16 décembre 2020 | Attribution du marché de nettoyage quotidien des nouveaux locaux du SMTC à la société AB MULTI de Thann pour un montant annuel de 4 968,00 € HT. |

Le Conseil syndical en prend acte.

4B) Calendrier des réunions 2021-2022

Madame la Présidente communique le calendrier des réunions du Conseil syndical et du Bureau fixées jusqu'à la fin de cette année et jusqu'à mi-mars 2022.

| Dates | Heure | Objet de la réunion | Lieu |
|----------------------------|-------|-----------------------------|------------------|
| Mercredi 27 janvier 2021 | 18h00 | Conseil syndical (ROB 2021) | Pôle ENR |
| Mercredi 17 février 2021 | 18h00 | Bureau | Embarcadère |
| Mercredi 10 mars 2021 | 18h00 | Conseil syndical (BP 2021) | Pôle ENR |
| Mercredi 12 mai 2021 | 18h00 | Bureau | Embarcadère |
| Mercredi 26 mai 2021 | 18h00 | Conseil syndical | Pôle ENR |
| Mercredi 15 septembre 2021 | 18h00 | Bureau | Embarcadère |
| Mercredi 29 septembre 2021 | 18h00 | Conseil syndical | Pôle ENR |
| Mercredi 10 novembre 2021 | 18h00 | Bureau | Embarcadère |
| Mercredi 24 novembre 2021 | 18h00 | Conseil syndical | Pôle ENR |
| Mercredi 12 janvier 2022 | 18h00 | Bureau | <i>à définir</i> |
| Mercredi 26 janvier 2022 | 18h00 | Conseil syndical (ROB 2022) | <i>à définir</i> |
| Mercredi 23 février 2022 | 18h00 | Bureau | <i>à définir</i> |
| Mercredi 9 mars 2022 | 18h00 | Conseil syndical (BP 2022) | <i>à définir</i> |

- ▶ Embarcadère : 5, rue Gutenberg à VIEUX-THANN
 - ▶ Pôle ENR : 50, rue Pierre et Marie Curie à CERNAY
-

4C) Autres points divers

- **Distribution des gobelets lavables du SMTC**

Madame Emmanuelle RUFF souhaite connaître le nombre de gobelets susceptibles d'être donnés aux associations.

Madame Muriel THUET répond que cela dépendra des demandes, l'objectif étant de distribuer tout le stock, afin d'éviter que ces gobelets restent inutilisés. Un bilan sera réalisé dès que toutes les personnes sollicitées auront répondu.

- **Sacs compostables**

Madame Emmanuelle RUFF s'interroge sur la solidité des sacs compostables. En effet, elle n'hésite pas à les doubler afin qu'ils ne cèdent pas et estime qu'il y a ainsi du gaspillage, même si l'utilisation du bioseau ventilé permet une meilleure évaporation.

Monsieur Jean-Michel DE MATTEIS répond qu'il n'est pas nécessaire de les doubler. Il explique qu'il transporte le sac dans le bioseau jusqu'à la poubelle brune et donc ne sort le sac qu'au moment de le jeter, ce qui évite les risques de rupture en cours de route. Les sacs étant d'une faible épaisseur afin qu'ils se décomposent rapidement.

Madame Marie-Paule MORIN précise dans le cas de sacs défectueux, il faudrait relever le numéro de série figurant sur ce dernier et le transmettre au SMTC. Le fournisseur est toujours intéressé par cette information (durabilité des sacs, éventuels défauts, ...).

Par ailleurs, ce numéro permet également de connaître l'année de fabrication des sacs, sachant qu'ils ont une durée de vie limitée, du fait de leur compostabilité. Il vaut mieux éviter de stocker des rouleaux plus d'un an.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente lève la séance à 17h10.
